



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 5485

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les problèmes de dyslexie et dysphasie, qui touchent environ 10 p. 100 de la population scolaire et sont des facteurs importants d'illettrisme. Interrogé sur ce sujet par question écrite publiée le 24 mars 1997 sous le numéro 49743, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du précédent Gouvernement avait répondu qu'un groupe de travail sur les troubles du langage venait d'être constitué dans le cadre du centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et inadaptations (CTNERHI). Il souhaiterait savoir si ce groupe a été maintenu et si le Gouvernement a eu connaissance des résultats de ses travaux.

Texte de la réponse

La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire réserve une attention toute particulière à la situation des enfants dyslexiques ou dysphasiques dans le système éducatif. En particulier, il a été décidé de renforcer la mission de l'école maternelle pour l'apprentissage du langage. Une sensibilisation des maîtres de l'enseignement préélémentaire est développée afin de mieux appréhender, dès le plus jeune âge, les troubles des apprentissages. Les travaux du groupe d'experts mis en place sur ce problème, à l'initiative d'une association avec la participation du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI) se poursuivent. La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire attend avec intérêt les résultats de ces études.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5485

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3663

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4812